



Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Approbation du rapport d'activités 2025 de l'Office Intercommunal des Sports de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte

Séance du 13/03/2026

Délibération n°29

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 7

- **Dont pour : 7**
- **Dont contre : 0**
- **Dont abstention : 0**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 07 mars 2026, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le vendredi 13 mars 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.

Présents

RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, AHMED COMBO Papa, ATTIBOU Zaïnati, ALLAOUI Mohamed, FARADJI Saindou, MDALLAH Anlamati

Absents

MOHAMED Zaïnaba, MADI OUSSENI Mohamadi, ABDOU_COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIHI Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, MIKIDADI Madihali, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni. CHANFI Bibi, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou



Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte ;

Vu la délibération n°[numéro] du [date] portant création de l'Office Intercommunal des Sports de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte ;

Vu le rapport d'activités 2025 de l'Office Intercommunal des Sports transmis au Conseil Communautaire ;

Considérant que l'Office Intercommunal des Sports de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte a pour mission de promouvoir et développer les activités physiques et sportives sur le territoire intercommunal, et de favoriser le lien social par le sport ;

Considérant que l'année 2025 a été marquée par une forte résilience de l'Office suite au passage du cyclone CHIDO, ayant nécessité d'importants travaux de remise en état des équipements et des sentiers ;

Considérant que malgré ces difficultés, l'Office a maintenu et développé ses activités tout au long de l'année, démontrant sa capacité d'adaptation et son engagement au service de la population ;

Considérant la nécessité d'examiner et d'approuver le bilan des actions menées par l'Office Intercommunal des Sports au cours de l'année 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de [Nom de la personne - Président de l'Office des Sports ou Vice-Président délégué aux sports] présentant le rapport d'activités 2025 de l'Office Intercommunal des Sports, faisant notamment état :

Des actions d'animation du territoire menées tout au long de l'année :

- La course en VTT à Ouangani (25 janvier) ayant rassemblé 120 enfants et 40 adultes
- Les opérations de nettoyage et réhabilitation des sentiers de randonnée (janvier-février) en partenariat avec l'ONF, les cinq mairies, l'Office de Tourisme et les associations de randonnée
- La randonnée "La petite terrienne" à Pamandzi (16 février)
- Les Journées Sport Olympique et Paralympique organisées avec le CROS à M'liha et la Mairie de M'Tsangamouji (avril)
- Les inaugurations des parcs de loisirs de Sada (23 mai) et M'Tsangamouji (25 juillet)
- Le Festival des Sports de Nature à Chiconi (21-22 juin) ayant accueilli environ 700 participants malgré les contraintes post-cycloniques
- Le Salon de la Rando et du Trail au PER de Coconi (6-7 septembre)
- Les animations sur la Place de la République à Mamoudzou (juillet) touchant plus de 100 personnes
- La participation à Uzuri wa Mwendro (septembre-octobre)

- La randonnée gourmande avec l'OMS de Tsingoni (11 novembre)

Des formations réalisées pour le renforcement des compétences :

- Formation Canoë-Kayak Aspirant Moniteur Fédéral Pagaie Couleur (janvier) avec la participation de deux éducateurs de l'OIS
- Formation Brevet Fédéral animateur de Randonnée Pédestre "Rattrapage" (avril)
- Formation d'encadrant SRAV - Savoir Rouler à Vélo (8-11 septembre) pour deux agents
- Formation PSC1 pour deux agents (3 septembre)
- Formation atelier Appel à projet (8-9 octobre)
- Initiation à la course d'orientation pour 16 stagiaires BPJEPS (mai)

Des partenariats développés et consolidés :

- Collaboration renforcée avec le CROS Mayotte, l'UNSS, les mairies du territoire, l'Office de Tourisme, les associations sportives locales et l'association M'lézi Maoré
- Ateliers d'initiation vélo avec M'lézi Maoré (juillet-août) pour 12 participants âgés de 17 à 52 ans
- Journée Nationale du Sport Scolaire avec l'UNSS (17 septembre) réunissant environ 300 élèves de plusieurs collèges de Mayotte

Du bilan financier de l'exercice 2025 [à compléter selon les données disponibles]

Des perspectives d'actions pour l'année 2026, notamment :

- Le retour du Festival des Sports de Nature à un format sur trois jours
- Le développement des activités nautiques suite aux formations kayak
- Le déploiement du programme SRAV dans les établissements scolaires et entreprises
- Le renforcement des partenariats intercommunaux

Considérant que ce rapport témoigne de la capacité de l'Office Intercommunal des Sports à assurer sa mission de service public sportif malgré un contexte difficile, et démontre son rôle essentiel comme moteur du lien social et du développement sportif intercommunal ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activités 2025 de l'Office Intercommunal des Sports de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil Communautaire prend acte des actions menées par l'Office Intercommunal des Sports et salue la résilience, l'engagement et le dynamisme des équipes ayant permis de maintenir et développer les activités sportives malgré les difficultés rencontrées suite au cyclone CHIDO.

Article 3 : Le Conseil Communautaire encourage la poursuite et le développement des actions engagées, notamment en matière de sport-santé, de mobilité douce, de sport-nature et de formation des encadrants sportifs.

Article 4 : Le Président de la Communauté de Communes est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera transmise en Préfecture pour contrôle de légalité, notifiée à l'Office Intercommunal des Sports, et fera l'objet d'une publication dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Fait et délibéré le 13/03/ 2026

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 19/03/2026
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**



Annexe : Rapport d'activités 2025 de l'Office Intercommunal des Sports de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte